

## Repositório ISCTE-IUL

---

Deposited in *Repositório ISCTE-IUL*:

2019-02-11

Deposited version:

Post-print

Peer-review status of attached file:

Peer-reviewed

Citation for published item:

Vidal, F. (2018). L'organisation d'une poste à domicile à Lisbonne durant la première moitié du XIXe siècle: gestion et usage de l'espace urbain. *Histoire Urbaine*. 53, 141-160

Further information on publisher's website:

[10.3917/rhu.053.0141](https://doi.org/10.3917/rhu.053.0141)

**Publisher's copyright statement:**

This is the peer reviewed version of the following article: Vidal, F. (2018). L'organisation d'une poste à domicile à Lisbonne durant la première moitié du XIXe siècle: gestion et usage de l'espace urbain. *Histoire Urbaine*. 53, 141-160, which has been published in final form at <https://dx.doi.org/10.3917/rhu.053.0141>. This article may be used for non-commercial purposes in accordance with the Publisher's Terms and Conditions for self-archiving.

---

### Use policy

Creative Commons CC BY 4.0

The full-text may be used and/or reproduced, and given to third parties in any format or medium, without prior permission or charge, for personal research or study, educational, or not-for-profit purposes provided that:

- a full bibliographic reference is made to the original source
- a link is made to the metadata record in the Repository
- the full-text is not changed in any way

The full-text must not be sold in any format or medium without the formal permission of the copyright holders.

---

*L'organisation d'une poste à domicile à Lisbonne durant la première moitié du  
XIXe siècle.*

Gestion et usage de l'espace urbain

Frédéric Vidal

CRIA / ISCTE-Instituto Universitário de Lisboa

Résumé:

Cet article s'intéresse aux processus d'identification des domiciles des habitants de Lisbonne à la fin de l'époque moderne. Il a pour objet d'étude de pratiques administratives mises en place au moment de l'organisation d'une poste à domicile, entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe. Les étapes de l'organisation de ce service permettent d'observer, à travers la production d'un discours spécifique sur l'espace urbain mais aussi la mise en place de pratiques élémentaires et quotidiennes, le jeu d'influence et de confrontation entre différents modes de perception et d'identification de l'espace urbain. On cherche ici à comprendre en quoi l'usage de ces différents systèmes, qui sont perçus comme étant complémentaires plus qu'en opposition, renvoie à une tentative de prise en compte de la complexité croissante des modes d'habiter en ville à la fin de l'époque moderne.

Dans la plupart des grandes villes européennes, les administrations postales ont joué un rôle essentiel dans la production d'instruments de repères – plans, répertoires des noms de rues – qui visaient à établir et à transmettre un système unifié d'identification de l'espace urbain. Les historiens situent ce mouvement dans le contexte général de la diffusion transnationale, au cours du XIXe siècle, d'un modèle moderne de la vie urbaine et notamment de sa dimension spatiale<sup>1</sup>. L'analyse de l'évolution des pratiques administratives à l'échelle locale révèle cependant la complexité et les ambiguïtés de ce processus.

L'étude de cas proposée ici repose sur la reconstitution des différentes étapes de l'organisation d'un service de distribution du courrier à domicile à Lisbonne, entre la fin du XVIIIe siècle et la première moitié du XIXe. L'observation au plus près du travail administratif permet de mieux comprendre le mode de diffusion et de réception de normes qui visaient notamment à unifier et à stabiliser dans le temps des procédures de reconnaissance de l'espace urbain<sup>2</sup>. L'organisation de la poste à domicile supposait en effet la mise en place de pratiques élémentaires et quotidiennes qui devaient réduire le jeu d'influence et de confrontation entre différents modes de perception de l'espace. Ce mode d'observation est d'autant plus intéressant qu'il permet de saisir en situation des acteurs sociaux qui endossaient à la fois le statut d'administrateur et d'habitant et qui, dans certaines conditions, pouvaient se transformer en médiateurs entre des logiques administratives et des pratiques habitantes<sup>3</sup>.

### *L'élaboration des projets et des règlements (1797-1852)*

Le projet d'organisation d'une poste à domicile à Lisbonne intervint à la suite du vaste mouvement de restructuration administrative de la capitale portugaise, rendu nécessaire par les conséquences du tremblement de terre de 1755. Durant la seconde moitié du XVIIIe, la priorité était à la reconstruction et à la réorganisation d'une ville en grande partie détruite. Le rythme des travaux fut très variable d'un quartier à l'autre. Vers 1800, le paysage urbain portait encore les traces de la catastrophe et une grande partie de la population de Lisbonne vivait sous les

---

<sup>1</sup> Patrick Joyce, *The Rule of Freedom. Liberalism and the Modern City*, Londres / New York, Verso, 2003.

<sup>2</sup> François Buton, « L'observation historique du travail administrative », *Genèses*, 72, 2008, p. 2-3.

<sup>3</sup> Sébastien Richez, « Le facteur rural des postes en France avant 1914: un nouveau médiateur au travail », *Le Mouvement Social*, 218, 2007, p. 29-449.

décombres<sup>4</sup>. Le tremblement de terre avait totalement déstructuré l'espace urbain, les tracés de nombreuses rues ou la simple toponymie ayant connu de grandes variations. Les repères quotidiens de la population lisboète avaient été aussi bouleversés avec des changements dans l'emplacement des églises, des lieux de marché, des fontaines, etc. Les divisions administratives de la ville antérieures à 1755 n'étaient finalement plus adaptées. Le découpage paroissial connut ainsi deux réformes successives, en 1770 et 1880, qui tentèrent de tenir compte de la réorganisation de la vie urbaine et des nouveaux modes de répartition des habitants dans l'espace<sup>5</sup>.

Pour autant, lors des discussions autour du projet d'organisation d'une poste à domicile à Lisbonne, la correspondance ou les rapports de l'administration postale ne font guère allusion à ce contexte local immédiat<sup>6</sup>. À travers ces sources, la ville des administrateurs apparaît d'emblée comme une abstraction, un idéal urbain. Pour défendre l'urgence de la réforme de la Poste lisboète, les autorités administratives rappelaient avant tout l'existence d'un mouvement international d'instauration de postes à domicile dans les grandes villes européennes. Le projet était présenté comme le signe de l'entrée de Lisbonne dans une ère moderne et une étape quasi obligatoire pour une capitale. L'administration postale portugaise faisait référence aux modèles londoniens et parisiens dont elle adopta provisoirement le nom de « Petite Poste ». Le règlement de la « Petite Poste de Paris » de 1759 fut même traduit et intégré à la documentation préparatoire à l'organisation de la « Poste quotidienne » (*Posta diária*) à Lisbonne<sup>7</sup>.

Le projet de distribution du courrier à domicile à Lisbonne constituait un élément particulier de la réforme générale de la Poste portugaise. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'administration du service postal passa sous le contrôle direct de l'État portugais. En 1797, suite à la suppression de la charge héréditaire du *Correio-Mor*, fut créée une *Administração das Postas, Correios e Diligências* [Administration des Postes, Courriers et Diligences], rattachée au ministère des Affaires Étrangères et placée sous l'autorité du *Superintendente Geral dos Correios e Postas do Reino* [Superintendant Général des Courriers et Postes du Royaume]<sup>8</sup>. En 1798 et 1799, une première série de textes

---

<sup>4</sup> Maria Alexandre Lousada et Eduardo Brito Henriques, «Viver nos escombros : Lisboa durante a reconstrução », dans Ana Cristina Araújo, José Luís Cardoso, Nuno Gonçalo Monteiro, Walter Rosa, José Vicente Serrão (organizadores), *O Terramoto de 1755. Impactos Históricos*, Lisboa, Livros Horizonte, 2007, p. 183-197.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 188.

<sup>6</sup> Arquivo da Fundação Portuguesa das Comunicações (désormais AFPC) : *Documentos relativos ao estabelecimento da posta diária, distribuição domiciliária e apartados (1817-1836)*.

<sup>7</sup> *Ibidem*.

<sup>8</sup> Manuel Monteiro de Andrade e Sousa, *A distribuição domiciliária da correspondência*, Lisboa, Correios e Comunicações de Portugal, 1976, p. 3.

réglementaires cherchèrent à définir des procédures valables pour l'ensemble du territoire portugais. En juillet 1799, fut ainsi publiée une liste d'« Instructions » qui visait à préciser les modes d'application de ces textes<sup>9</sup>. Ce document décrivait en détail les différentes opérations qui devaient se succéder entre l'arrivée des malles postales et la remise des courriers aux respectifs destinataires : tri de la correspondance, rédaction des listes alphabétiques des destinataires et communication des listes aux personnes qui venaient chercher leur correspondance au bureau de poste.

À cette époque, le projet d'organisation d'une poste à domicile pour les habitants des villes était déjà en germination. Il était limité à Lisbonne, mais on prévoyait de l'étendre rapidement à Porto et, plus tard, aux centres urbains les plus importants du pays (les capitales de « district »). Un premier règlement fut rédigé en 1801, prévoyant l'instauration d'un service à domicile pour les seuls résidents préalablement inscrits sur les listes des *apartados* (boîtes postales) tenues par l'administration<sup>10</sup>. En 1817, un nouveau projet fut élaboré qui prévoyait l'instauration d'une distribution du courrier à domicile pour tous les résidents de Lisbonne, sans nécessité d'inscription préalable. Ce projet n'aboutit que quatre ans plus tard avec la publication d'une nouvelle série de textes réglementaires à partir de 1821<sup>11</sup>. Mais ce service de distribution à domicile se révéla insatisfaisant. L'ancien système de l'inscription préalable perdura jusqu'en 1833, date à laquelle une ordonnance rendit obligatoire la remise des correspondances au domicile des destinataires, sauf quand ces derniers étaient « inconnus »<sup>12</sup>. Cette ordonnance s'appliquait à Lisbonne et à Porto, et devait s'étendre aux « autres parties du Royaume » au fur et à mesure que les « circonstances » le permettraient<sup>13</sup>. Finalement, en 1852, une nouvelle réforme à l'échelle nationale étendit le service de la poste à domicile aux capitales de districts. À cette époque, selon le rapport introductif du décret du 27 octobre 1852, le service de la « Petite Poste » de la capitale était encore considéré comme « imparfait » et « irrégulier »<sup>14</sup>. Ce même rapport déplorait notamment le nombre insuffisant de facteurs chargés de la distribution du courrier et notait que le public préférait souvent

---

<sup>9</sup> *Instruções práticas para os correios assistentes*, Lisboa, Oficina de Antonio Rodrigues Galhardo, 1799.

<sup>10</sup> *Regulação para o Estabelecimento da Pequena Posta, caixas e portadores de catas em Lisboa*, Lisboa, 1801.

<sup>11</sup> AFPC, *Plano para o Estabelecimento da Posta diária em Lisboa, que servirá para a entrega de todas as Cartas do Correio, e da Comunicação da mesma Cidade*, 1821.

<sup>12</sup> « Portaria do 23 de Augusto de 1833 », *Chronica Constitucional de Lisboa*, n°80, 26 Octobre 1833, p. 434-435.

<sup>13</sup> *ibidem*.

<sup>14</sup> *Reforma Postal – Decreto de 27 de Outubro de 1852 e Regulamento para a sua execução aprovado por Decreto de 4 de Maio de 1853*, p. 7.

acheminer sa correspondance par « d'autres moyens »<sup>15</sup>.

Ce fut seulement durant le dernier quart du XIXe siècle, soit plus d'un demi-siècle après les premiers projets de poste à domicile, que le système adopté en 1852 fut considéré comme satisfaisant et répondant pleinement aux attentes de la population<sup>16</sup>. La complexité de la mise en pratique de ce service explique en partie cette longue période de maturation. Dans cette phase d'élaboration de règles mais surtout de pratiques quotidiennes, l'action de l'administration des postes visaient deux grands objectifs. Le premier était déjà formulé dans les textes réglementaires de la fin du XVIIIe siècle. Il concernait l'organisation de l'acheminement du courrier, à travers un système administratif intégré qui couvrait l'ensemble du territoire national et qui établissait des connections au-delà des frontières. Il s'agissait notamment de définir précisément le trajet de la correspondance entre l'expéditeur et le destinataire, d'assurer la sécurité et la confidentialité des plis, de constituer un réseau de personnels dont il fallait notamment déterminer le mode de recrutement et de rémunération. Le second objectif de l'administration postale concernait spécifiquement le projet de poste à domicile. Il visait à préciser le mode d'identification des domiciles des destinataires du courrier, en adoptant un système stable et permanent de « reconnaissance » de l'espace urbain. Cette question occupait une place importante dans les différents textes réglementaires et dans la correspondance administrative échangée durant les trois premières décennies du XIXe siècle. Elle devint plus secondaire par la suite, les pratiques s'étant sans doute stabilisées au fur et à mesure de l'avancée du processus général de modernisation des modes d'administration de la ville et de l'espace urbain.

Durant les premières décennies du XIXe siècle, les débats autour des procédures de reconnaissance de l'espace urbain furent donc clairement circonstanciés et ils renvoyaient au contexte général des « régimes spatiaux » alors en usage en Lisbonne<sup>17</sup>. Par « reconnaissance » de l'espace urbain, il faut entendre à la fois la création d'instruments (répertoires des noms de rue, plans) mais aussi de pratiques. Du point de vue de l'administration, la mise en place de ce système de reconnaissance supposait en effet différentes opérations: un découpage et un inventaire de l'espace urbain, la formulation précise des adresses, et enfin l'organisation de l'action quotidienne des facteurs chargés de la distribution du courrier. Ces opérations mettent donc en relation

---

<sup>15</sup> *Ibidem.*

<sup>16</sup> Manuel Monteiro de Andrade e Sousa, *A distribuição ..., op. cit.*

<sup>17</sup> Christian Topalov, « Langage, société et divisions urbaines », dans Christian Topalov (sous la direction de), *Les divisions de la ville*, Paris, UNESCO / Maison des sciences de l'homme, 2002, p. 434.

différents modes d'identification de l'espace urbain : des textes normatifs mais aussi des usages.

### *Découper et inventorier l'espace urbain*

Du point de vue du mode d'identification de l'espace urbain, la principale innovation de l'administration des postes fut de découper la ville en districts (*distritos*) – 17 districts en 1801, 18 en 1821 – qui étaient les divisions territoriales de référence pour le triage et la distribution du courrier. Ce découpage était purement fonctionnel et contribuait à rationaliser les modes de perception de l'espace urbain. Il ne tenait pas compte des divisions préexistantes, qu'elles furent administratives (les paroisses) ou d'usage commun (les quartiers). En 1801, chaque district était désigné par un toponyme connu : le nom d'un lieu, d'une rue, parfois d'un quartier inclus dans les limites de la nouvelle division. En 1821, le lien avec le système toponymique urbain fut rompu et les districts étaient désormais désignés par des séries de lettres ou, plus tard, de chiffres<sup>18</sup>.

Comme tout découpage administratif, les districts postaux permettaient de couvrir l'ensemble du territoire administré, en n'excluant aucune zone. L'instauration de ces districts était destinée à assurer un service le plus efficace possible, dans le cadre d'une opération interne à l'administration qui avait peu de conséquences sur la vie quotidienne des habitants<sup>19</sup>. Cela étant, ce découpage fonctionnel entretenait des liens avec certains modes de perception de l'espace urbain déjà en usage. Les opérations de découpage administratif ne sont jamais entièrement mécaniques ou neutres, et peuvent se référer implicitement à des configurations sociales et spatiales préexistantes<sup>20</sup>. Dans le cas des districts postaux lisboètes, elles adoptaient et même renforçaient des représentations spécifiques de la centralité urbaine en établissant une hiérarchie entre des espaces. Dans le projet de règlement de 1817, le service couvrait une partie de la périphérie de la capitale, en conservant certaines restrictions : seuls les résidents des « lieux » qui étaient « numérotés » et qui se situaient au sud d'une ligne passant par Beato, Arroios, Sete Rios, la Tapada

---

<sup>18</sup> C'est seulement durant la seconde moitié du XXe siècle que l'usage du code postal se répandit à la suite de la mécanisation du tri postal. Au Portugal, il faut attendre les années 1970. Voir : Carl H. Scheele, *A short history of the mail service*, Washington D. C., Smithsonian Institution Press, 1970; David Henkin, *The Postal Age. The Emergence of Modern Communications in Nineteenth-Century America*, The University of Chicago Press, Chicago, 2006.

<sup>19</sup> Une unité administrative hautement spécialisée, comme le district postal, peut également, dans la longue durée, fournir des marquages identitaires mobilisés pour revendiquer un sentiment d'appartenance à une même communauté. Voir : Patrick Rérat, « Détournement des codes postaux », *EspacesTemps.net*, 19.06.2006, <http://espacestems.net/document2044.html>, 2006.

<sup>20</sup> Pierre-Yves Saunier, « La ville en quartiers : découpages de la ville en histoire urbaine », *Genèses*, 15, 1991, p. 103-114.

de Alcântara et le couvent de Belém pouvaient prétendre avoir accès au service (article 10). Le règlement de 1821 créait aussi de facto une inégalité de traitement entre les 9 districts *do interno* (intérieur) et les 9 *da extrema* (de l'extrémité). Cette distinction entre le centre et la périphérie de la ville fut réaffirmée à chaque étape de l'organisation de la poste à domicile. Dans les districts périphériques, les boîtes prévues pour recevoir les lettres et le nombre de *correios volantes* (facteurs) en service étaient moins nombreux. Cette différence de traitement était aussi symboliquement consignée dans les codes associés à chaque district : les districts « intérieurs » étaient identifiés par les neuf premières lettres de l'alphabet et ceux « de l'extrême » par un double lettrage qui établissait une association avec un district intérieur (AA, BB, CC, DD ...) (article 8). Au début du XIXe siècle, ces codes étaient encore d'un usage relativement limité. Ils ne figuraient pas dans la formulation des adresses et servaient uniquement à marquer les sacs, les clés et tous les outils de travail qui appartenaient au district en question.

Cette distinction entre le centre et la périphérie de la ville était justifiée par des disparités sociales ou des inégalités de peuplement, les quartiers périphériques devant a priori recevoir moins de correspondance. Durant une grande partie du XIXe siècle, elle fut pourtant critiquée notamment parce qu'elle introduisait une discontinuité entre des territoires – Lisbonne, la périphérie urbaine et le reste du pays – liés entre eux par les pratiques quotidiennes des habitants mais qui ne bénéficiaient pas du même système de distribution. À la fin des années 1860, un observateur jugeait encore la « Petite Poste » de Lisbonne moins efficace que l'ancien système de la « Malle Postale » qui, à l'abri des vicissitudes des découpages postaux et de l'organisation des tournées des facteurs, permettait d'acheminer plus rapidement le courrier entre le centre-ville et la périphérie<sup>21</sup>.

Si la création des districts postaux permettait de rationaliser la perception globale de l'espace urbain, à l'échelle de la ville toute entière, elle ne résolvait pas pour autant la question du mode de repérage dans les multiples espaces de la ville. Cette question était clairement posée dans les premiers règlements de la poste à domicile, systématiquement accompagnés de documents qui visaient à faciliter le travail quotidien des facteurs lors de leurs allées-et-venues dans les rues de Lisbonne. Les réponses apportées à cette question furent néanmoins variables et parfois contradictoires. En annexe du règlement de 1801 figurait un document intitulé : *Roteiro dos 17 districtos de Lisboa* [Répertoire des 17 districts de Lisbonne]. Ce « répertoire » était novateur. Il ne s'agissait pas d'une liste partielle des rues les plus importantes de la capitale portugaise, comme

---

<sup>21</sup> Voir Antonio de Macedo Mengo, *O Serviço dos Correios em Portugal*, Lisbonne, Typografia Lisbonense, 1869.

celles qui existaient à Lisbonne depuis au moins le XVI<sup>e</sup>, mais un répertoire complet – ou qui se voulait complet – et ordonné<sup>22</sup>. On restait, cela étant, dans une phase d'invention d'un modèle qui tentait encore de concilier différents modes de perception de l'espace. Dans cette liste, les rues et le réseau des voies publiques (*travessas, becos, largos, praças*, etc.) étaient mis en concurrence avec d'autres éléments de référence : églises, couvents, palais, casernes, fontaines, lieux d'événements historiques, résidence de personnages célèbres, entre autres. La reconnaissance de l'espace se faisait avec l'aide des formes urbaines, mais aussi des usages reconnus ou d'une mémoire partagée. On identifiait avant tout des lieux où se mélangeaient des références à des espaces « conçus » et à des espaces « vécus »<sup>23</sup>. Dans ce répertoire, la ville n'était pas encore présentée comme formant un espace continu et uniforme.

Le processus de distinction, alors en cours, entre *rua* (rue) et *sítio* (lieu ou site) résume assez bien ces écarts dans la perception de l'espace urbain<sup>24</sup>. L'une des désignations les plus fréquentes dans ce répertoire était en effet *sítio*. Plus d'une centaine étaient référencés, dont le célèbre quartier du centre-ville, le Chiado. Ces *sítios* pouvaient être définis comme les « traces ultimes des conquêtes successives, séculaires et non moins désordonnées, faites par la population croissante sur les terrains immédiatement adjacents à la partie primitive de la ville »<sup>25</sup>. Ces *sítios* étaient perçus comme des lieux isolés, indépendants les uns des autres. Au contraire, les « rues » constituaient peu à peu un réseau ininterrompu de références couvrant l'ensemble du territoire de la ville : une rue conduisait à une autre rue et on parvenait à parcourir la ville en allant de rues en rues.

Dans ce même souci de fournir aux facteurs des instruments de repérage fonctionnels, l'administration postale élaborait en 1817, un nouveau document intitulé : *Ruas, travessas, becos, classificados como tais com a identificação do número do districto a que pertencem* [Rues, ruelles, impasses, classées comme telles avec la mention du numéro du district auquel elles appartiennent]<sup>26</sup>. Ce document se présente sous la forme d'une liste alphabétique des voies

---

<sup>22</sup> Ce document inspira vraisemblablement le premier répertoire de noms de rues publié à Lisbonne en 1804 : *Itinerário Lisbonense ou Directório geral de todas as ruas, travessas, becos, calçadas, praças, etc. que se comprehendem no recinto da cidade de Lisboa com os seus próprios nomes, principio e termo, indicados dos lugares mais conhecidos, e geraes, para utilidade, uso e commodidade dos estrangeiros e nacionaes*, Lisbonne, Impressão Regia, 1804 (réédition en 1818, 1824 et 1827).

<sup>23</sup> Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 1974.

<sup>24</sup> Voir Frédéric Vidal, « Ruas e sítios na Lisboa oitocentista. Usos e classificações em quatro roteiros da cidade », *Ler História*, 52, 2007, p. 9-37.

<sup>25</sup> J. J. Gomes de Brito, *Ruas de Lisboa. Notas para a história das vias públicas lisbonenses*, Lisboa, Livraria Sá da Costa, 1935, p. 213.

<sup>26</sup> AFPC, *Documentos relativos ao estabelecimento... op. cit.*

publiques classées en trois catégories : rues (*ruas*) ; ruelles (*travessas*) ; et impasses, places, esplanades et autres sites (*becos, largos, praças e todos os mais sítios*). Ces voies publiques étaient désormais reconnues comme les principaux éléments de référence pour se repérer dans l'espace urbain. Toutefois, en annexe du document principal élaboré en 1817, figure une liste complémentaire intitulée : *Sítios, conventos, quintas que não têm numeração do número do districto a que pertencem* [Sites, monastères, demeures qui ne possèdent pas de numéro de district]. Ici émerge une ville plus chaotique. Environ quatre-vingt éléments de référence sont énumérés : *alto, arco, casal, chafariz, colégios, convento, fonte, fornos, forte, hospital, jardim, horta, igreja, ermida, pátio, quintas, sitio, vale*, etc [mont, arc, fontaine, collègue, couvent, four, fort, hôpital, parc, jardin, église, chapelle, cour, ferme, site, val, etc.]. Les rues et autres voies publiques ne sont pas absentes de cette deuxième liste – on y trouve 12 rues, 18 ruelles (*travessas*), quelques impasses (*becos*) et montées (*calçadas*) – mais elles n'intègrent pas l'espace « géré » défini par l'administration postale<sup>27</sup>. Si les références à des événements ou à des résidences de personnages célèbres sont absentes de cette liste, chaque unité mentionnée était néanmoins censée constituer un élément de référence original, possédant une présence unique dans l'espace urbain et qui, dans une large mesure, n'autorisait aucune forme de classification.

Ces deux listes conservées en annexe du projet de 1817 correspondent à deux modes de reconnaissance de l'espace urbain qui étaient alors perçus comme complémentaires. Dans le premier cas, on est en présence d'un simple inventaire de voies publiques qui contribuait à diffuser une lecture ordonnée de l'espace urbain. Comme tout système de représentation graphique, ce répertoire permettait d'assurer l'organisation et la transmission d'un savoir<sup>28</sup>. Il apparaissait dès lors comme un instrument d'apprentissage de la ville grâce auquel s'élaborait un langage usuel pouvant être partagé, notamment entre habitants/résidents et visiteurs/administrateurs. Il témoignait enfin d'un processus d'uniformisation des modes de penser et de décrire la ville, quels que soient les contextes locaux ou nationaux. La deuxième liste annexée au projet de 1817 correspond, pour reprendre la typologie élaborée par Jack Goody, à une « liste rétrospective »<sup>29</sup>. Elle enregistrait les usages sociaux construits sur une longue durée, la rendant de fait intelligible et utilisable pour les seuls habitants ou « pratiquants » de l'espace<sup>30</sup>. L'élaboration simultanée de ces

---

<sup>27</sup> Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988.

<sup>28</sup> Jack Goody, *The domestication of the savage mind*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

<sup>30</sup> Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

deux documents indépendants indique aussi l'amorce d'une opération de distinction entre deux modes de description de l'espace urbain : d'une part, des itinéraires ou des guides qui offrent un simple aperçu de l'organisation spatiale de la ville, laissant transparaître la diversité des références disponibles ; d'autre part, des répertoires ou des listes, généralement d'usage administratif, qui mentionnent un nombre limité de références ou de systèmes de référence, mais qui cherchent à couvrir l'ensemble de l'espace urbain. D'une part, la ville comme espace vécu, d'autre part la ville comme espace géré<sup>31</sup>. Les variations dans l'organisation des répertoires des rues élaborés par l'administration postale lisboète témoignent bien de la difficile transition entre ces deux « régimes spatiaux »<sup>32</sup> : le premier discontinu, hétérogène, polarisé ; le second plus stable et dont les règles d'usage sont plus facilement transmissibles.

Cet effort de description systématique de l'espace urbain, dont ces répertoires viaires étaient le premier résultat, fut poursuivi tout au long de la première moitié du XIXe siècle. Dans ses écrits, l'administration postale évoquait souvent la nécessité d'améliorer les instruments mis à la disposition des fonctionnaires. Il s'agissait avant tout de textes : des listes de rues ou de voies publiques, des répertoires. L'introduction des plans semble avoir été plus hésitante. Il est difficile d'en retracer les différentes étapes : un rapport de l'Inspection générale des courriers et postes du royaume datant de 1817 évoque l'existence de documents qui auraient été emportés par les troupes napoléoniennes<sup>33</sup>. Le plus ancien plan connu mentionnant les districts postaux date de 1826 (figure 1). Ce document indique aussi l'emplacement des boîtes aux lettres mises à la disposition du public<sup>34</sup>. Ce plan adopte un nouveau mode de représentation de l'espace urbain hérité des Lumières – une vision en surplomb d'une « ville concept »<sup>35</sup> –, mais témoigne aussi de l'action de l'administration postale dans l'émergence de nouveaux modes de matérialisation des divisions spatiales. En 1833, João de Sousa Pinto de Magalhães, adjoint à l'Inspecteur général des postes du royaume, rappelait au secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, la nécessité d' « établir la division de la ville en circonscription et la subdivision de ces dernières en districts » et d'avoir un bon plan de la capitale qui indiquerait « avec précisions toutes les rues et places »<sup>36</sup>. Il faut néanmoins

---

<sup>31</sup> Bernard Lepetit, *Les villes ..., op. cit.*

<sup>32</sup> Christian Topalov, *Les divisions de la ville..., op. cit.*

<sup>33</sup> AFPC, « Ofício de Lourenço António de Araújo (Sub-Inspector Geral dos Correios e Posta do Reino) a Miguel Pereira Forjaz (Secretario de Estado dos Negócios Estrangeiros », 8 -11-1817, *Documentos relativos..., op. cit.*

<sup>34</sup> *Plano Geral da Cidade de Lisboa em 1826*, Arquivo do Ministério das Obras Publicas.

<sup>35</sup> Michel de Certeau, *L'invention du quotidien..., op. cit.*

<sup>36</sup> AFPC, « Carta do Subinspector Geral dos Correios e Postas do Reino ao Secretário de Estado dos Negócios Estrangeiros », 26-10-1833, *Documentos relativos ao ..., op. cit.*

attendre la réforme de 1852 pour que l'administration des postes fasse un usage systématique des plans représentant les itinéraires des facteurs selon des circuits désormais bien établis.

*Figure 1: Plan de la ville de Lisbonne – Service de la poste à domicile (1826)*  
*[Plano Geral da Cidade de Lisboa em 1826 – Arquivo do Ministério das Obras Publicas]*

### *La reconnaissance par la pratique*

Parallèlement à l'effort de reconnaissance formelle de l'espace urbain à l'aide de répertoires et de plans, différentes dispositions réglementaires prévoyaient une identification des domiciles à partir des réseaux de connaissances interpersonnelles : ceux du quartier, de la rue ou du voisinage. Cette option, dont on trouve des traces assez dispersées dans la documentation, semble s'être imposée comme un critère important dans les choix d'organisation quotidienne du service et de son moment le plus structurant : la tournée des facteurs qui présupposait la formulation écrite de l'adresse du destinataire des courriers.

Au même titre que le nom du destinataire du courrier, la « rue » – ou ses ramifications (ruelle, impasse, etc.) – s'imposa peu à peu comme un élément clef de la formulation des adresses. Dès le début du XIXe siècle, l'administration postale considérait la « rue » comme une unité territoriale de référence, souvent indispensable pour identifier le domicile des résidents de la ville. Cependant, dans les textes successifs produits par l'administration postale, l'idée de transformer l'adresse en une catégorie administrative stable ne fut jamais expressément envisagée. L'administration cherchait à tirer parti d'autres unités territoriales plus ou moins intériorisées dans les représentations traditionnelles de la ville (quartiers, sites) ou, au contraire, créés spécialement dans une perspective fonctionnaliste (les districts postaux). Le rôle de la « rue » n'était donc pas complètement hégémonique.

Un document permet de souligner toute l'ambiguïté de l'opération qui consistait à formuler une adresse durant les premières décennies du XIXe siècle. En 1821, l'administration des postes publia un « almanach » contenant une liste des habitants de Lisbonne, classée selon l'ordre

---

alphabétique du nom de famille<sup>37</sup>. Dans le texte introductif, José Maria d'Oliveira, responsable de l'administration postale de Lisbonne, reconnaissait qu'il s'agissait là d'un document incomplet qui, pour l'essentiel, réunissait les noms des habitants inscrits sur les listes des boîtes postales ou *listas dos apartados*. Un peu plus de 2 500 individus étaient recensés, soit environ un habitant sur cent. José Maria d'Oliveira entendait compléter ou corriger cette liste grâce aux informations remises par les habitants de Lisbonne à l'administration postale. Cette liste regroupait essentiellement des notables, comme l'atteste la mention fréquente de la profession ou du statut social. On y trouve des négociants, des députés, des juges, etc. Le mode des formulations des adresses est lui-même assez variable : un nom de rue et un numéro de police (*José Freire Agostinho, Deputado de Cortes, R. Nova de S. Bernado, n° 67*), un simple nom de rue (*Abel Dage, Negociante, R. do Alecrim*), la mention d'un quartier (*António Alves da Costa, Chiado*). Très souvent, l'almanach ne mentionne qu'un nom sans aucune référence au lieu de résidence. On peut alors supposer que seule une information additionnelle, non écrite et reposant sur un réseau d'interconnaissances, permettait d'identifier un domicile à partir de cette simple mention.

Dans les trois textes réglementaires élaborés au début du XIXe siècle, la question de l'identification des domiciles fut traitée de trois manières différentes. En 1801, la personne qui souhaitait recevoir son courrier à son domicile (*casa*) devait déclarer à l'administration son nom, sa rue et son quartier (*distrito*) de résidence (article 5)<sup>38</sup>. La question de l'identification du domicile était résolue grâce à une relation directe entre le résident et l'administrateur, sans intermédiaire. La déclaration permettait toute une série de réajustements qui rendaient secondaire l'application d'une norme administrative. Le vocabulaire était encore imprécis : on parlait de maison (*casa*) et non de domicile ou d'adresse (*morada*).

En 1817, il n'était plus question de déclaration préalable. Tous les habitants de Lisbonne pouvaient recevoir un courrier à leur domicile. Ce projet de règlement restait cependant assez laconique. Il ne disait rien sur le rôle des intermédiaires (le facteur). Mais pour la première fois, étaient définis les éléments qui devaient être mentionnés sur chaque courrier :

« le nom de la rue, ruelle ou impasse, le numéro de porte et le nom du quartier ou du lieu où se trouve la rue, et s'il ne s'agit pas d'une rue principale ou connue, en l'absence de nom

---

<sup>37</sup> *Novo almanak para servir à posta diaria de Lisboa*, Lisbonne, Typographia Rollandiana, 1821. Ce document est conservé dans les archives de la *Fundação Portuguesa das Comunicações* (AFPC).

<sup>38</sup> *Regulação para ...*, 1801.

de quartier ou de lieu, on tentera de mentionner le nom de la place, église, ou rue, voisines la plus connue (article 9) »<sup>39</sup>.

Le nom de la rue de résidence s'imposait alors comme la principale référence spatiale, même s'il était prévu de pouvoir mobiliser d'autres repères ou marques d'orientation davantage liés aux vécus quotidiens ou à une histoire des lieux a priori connue des seuls habitants. Mais ces références apparaissaient seulement comme des recours notamment, peut-on supposer, dans les zones les plus désordonnées de la ville.

La notion d'« adresse » (*morada*) est pour la première fois évoquée dans le règlement de 1821 qui précise que « toutes les lettres qui mentionneront l'adresse des personnes auxquelles elles sont dirigées seront [...] immédiatement et précisément remises à cette adresse » (article 2). Le texte n'indique cependant pas quels éléments devaient figurer dans la rédaction de cette « adresse ». En plaçant la notion d'« adresse » au cœur de la pratique administrative, le règlement de 1821 renforçait l'usage d'un système normatif d'identification des domiciles, valable pour l'ensemble de la ville et qui pouvait être transmis à tous les pratiquants de la ville, quelque que fût leur statut : résidents, administrateurs ou simple visiteurs. Pour autant, ce texte ne fait pas abstraction des dynamiques relationnelles qui continuaient à jouer un rôle essentiel dans les formes d'identification de l'espace à l'échelle du quartier ou du voisinage. Ce texte attache en effet une grande importance au rôle des facteurs – ou *correios volantes* – dont les tournées quotidiennes devinrent des moments clefs pour l'organisation du service postal<sup>40</sup>.

Avec les policiers dont l'histoire est sans doute mieux connue, les facteurs appartiennent à ces groupes professionnels qui, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, investissent l'espace urbain, imposant un nouvel ordre et de nouveaux modes de gestion<sup>41</sup>. À Lisbonne, le rôle des facteurs dans les procédures d'identification des domiciles ne reposait pas, dans un premier temps, sur la définition

---

<sup>39</sup>AFPC, « Nome da rua, travessa ou beco, número da porta, e o nome do bairro ou sítio em que se achar a rua, não sendo a rua das mais principais e conhecidas, na falta do nome do bairro ou sítio tentará declarar o nome da praça, igreja, ou rua, mais conhecidas que lhe fica na vizinhança » (artigo 9<sup>o</sup>). *Documentos relativos ao ...*, op. cit. Les projets d'organisation d'un service de distribution du courrier à domicile du début du XIX<sup>e</sup> siècle ont probablement accéléré les opérations de fixation des numéros de porte et des plaques toponymiques dans l'espace urbain. Voir Maria Alexandre Lousada, « Espacialidade em debate: práticas sociais e representações em Lisboa nos finais do Antigo Regime », *Ler História*, 48, 2005, p. 33-46.

<sup>40</sup> AFPC, *Plano para o Estabelecimento da...*, 1821.

<sup>41</sup> Sébastien Richez, « 'Bouger avec la Poste' : regard historique sur les mobilités postales », dans Mathieu Flonneau et Vincent Guigueno (sous la direction de), *De L'histoire des transports à l'histoire de la mobilité ?*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009, p. 265-275.

précise d'une pratique professionnelle mais plutôt sur les qualités innées et les connaissances individuelles de fonctionnaires qui devaient être choisis parmi les habitants de la ville. Dans le règlement de 1821, des critères précis pour la sélection des postulants à la profession de facteur furent soigneusement établis. Les facteurs devaient savoir lire et écrire, jouir d'une bonne réputation, attestée par des déclarations prouvant leur loyauté et leur moralité<sup>42</sup>. Mais surtout, ils devaient impérativement résider dans le district où ils souhaitaient exercer leur activité. Connaître personnellement les habitants et leur domicile était une condition préalable pour exercer la profession de facteur. Les fonctionnaires devaient connaître l'espace formel de la ville, mais aussi l'environnement social où il allait exercer leur activité. Dans l'histoire de la Poste portugaise, il s'agissait d'une disposition transitoire qui reflétait sans aucun doute une perception historiquement datée de l'univers urbain. Cette disposition ne figurait pas dans les règlements postérieurs<sup>43</sup>.

La logique relationnelle intervenait à d'autres phases de l'organisation du service de la poste à domicile. Les boîtes prévues pour recueillir les lettres devaient par exemple être disposées dans des endroits stratégiques de la ville. Ces boîtes étaient placées sous la responsabilité des boutiques qui jouissaient du « meilleur crédit », avec une préférence pour l'épicerie de la rue ou du quartier. L'intervention des habitants de chaque district postal était donc sollicitée. Mais cette logique n'était jamais aussi claire que quand il s'agissait d'évoquer l'organisation quotidienne des tournées. Dans les années 1820, ce point ne faisait l'objet que de très peu de commentaires. Tout était laissé à la libre interprétation des facteurs qui devaient distribuer les lettres selon l'ordre qui leur convenait car eux-seuls connaissaient leur district (*A ordem que mais convém ao seu distrito e que só eles bem conhecem*)<sup>44</sup>.

*Figure 2 : Itinéraire du district n°6 (São Cristovão)*  
*[Itinerário para a Distribuição de Correio em Lisboa – c. 1860 –*  
*Arquivo do Ministério das Obras Publicas]*

---

<sup>42</sup> AFPC, *Plano para o Estabelecimento da...*, 1821.

<sup>43</sup> Voir *Reforma Postal. Decreto de 27 de Outubro de 1852 e Regulamento para a sua execução*, Lisboa, Imprensa Nacional, 1853.

<sup>44</sup> AFPC, « Relatório do Sub-inspector Geral dos Correios », 6-11-1833, *Documentos relativos...*, *op. cit.*

*Figure 3 : Itinéraire du district n°45 (Estrela)*  
*[Itinerário para a Distribuição de Correio em Lisboa – c. 1860 –*  
*Arquivo do Ministério das Obras Publicas]*

Ce n'est qu'après la réforme en 1852 de réorganisation des services des postes que les itinéraires des tournées furent strictement définis. Cette réforme supprima toutes références au lien préalable entre l'employé des postes et le « district » où il exerçait sa fonction. De nouveaux instruments encadrant directement l'organisation des tournées furent alors élaborés. Il s'agissait de plans de chaque district, accompagnés d'une liste des rues qui représentait les itinéraires que les facteurs devaient parcourir en une demi-journée<sup>45</sup>. Ces plans (figures 2 et 3) n'étaient pas seulement des instruments d'orientation qui pouvaient pallier une méconnaissance de l'espace urbain ; ils servaient à fixer précisément les itinéraires des employés des postes qui sillonnaient quotidiennement la ville. L'espace urbain pratiqué par les *correios* était désormais réduit à un ensemble d'itinéraires qui reliaient toutes les rues de la ville, sans exception. Cette opération n'allait pas sans poser de nombreux problèmes, notamment dus à l'existence d'itinéraires trop étendus pour être parcourus en une seule demi-journée. En 1869, un observateur notait encore des différences importantes de traitement entre les districts du centre plus restreints et ceux de la périphérie plus étendus<sup>46</sup>.

Dans les documents produits entre la fin du XVIIIe siècle et le début des années 1840 par l'administration postale, on peut repérer l'usage de différents systèmes d'identification et

---

<sup>45</sup> *Itinerário para a Distribuição de Correio em Lisboa – c. 1860, Arquivo do Ministério das Obras Publicas.*

<sup>46</sup> Antonio de Macedo Mengo, *O Serviço dos Correios...*, *op. cit.*

d'orientation de / et dans l'espace. Pour établir des règles générales de bon fonctionnement du service postal dans toute la ville, l'administration adopta en fait deux types de stratégies. La première était explicite et clairement énoncée dans les règlements ou dans les différents textes administratifs. À travers la constitution de répertoires, l'administration postale souhaitait fixer la liste des références indispensables pour se repérer dans l'espace urbain. Il s'agissait de réduire les formes urbaines en une série d'unités spatiales reconnaissables et identifiables à distance, sans avoir recours aux informations qui circulaient entre voisins ou résidents d'une même rue ou d'un même quartier. La deuxième stratégie, implicite et jamais clairement énoncée contrairement à la précédente, relevait d'une pratique quotidienne qui se mit en place peu à peu à partir des années 1820, notamment lorsqu'il s'est agi d'organiser des circuits de distribution du courrier dans la ville (les « tournées »).

Les dispositions réglementaires et l'organisation quotidienne de la poste à domicile faisaient donc état d'ajustements constants dans la perception et l'utilisation de l'espace urbain. Durant les premières décennies du XIXe siècle, Lisbonne se dédoublait entre la ville des « districts » et la ville des « tournées ». La première était réductible à un nombre limité d'unités spatiales. La seconde s'organisait au quotidien, en fonction des situations et des rencontres. La ville des rues – celle qui surgit dans le répertoire de 1817 et qui fut cartographiée en 1852 – apparaissait comme un compromis entre l'espace vécu et l'espace géré. Dans cette analyse des pratiques mises en place au moment de l'organisation de la poste à domicile, la rue émerge donc comme lieu de négociation entre différents modes de reconnaissance de l'espace urbain.